



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice **19**      **L'an deux mil vingt-deux,**  
 présents **15**      **Le 30 novembre à 20 heures 30,**  
 votants **18**      Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie,  
 Sous la présidence de Mr ROUCHER Michel, 1<sup>er</sup> adjoint.

**VOTE**

**POUR : 18**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**

**Date de convocation du Conseil municipal :** Le 24 novembre 2022

**Présents :** MRS. & MMES. Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Michel TRAPIED, adjoints, Emmanuel BATARD, Patrice BREMAUD, Fabrice BRISSON, Stéphanie CAUSSEQUE, Michel CLOUET, Patricia DAVID, Michelin DUFAU, Maurice GARDIEN, Romain GOUYET, Marie-Paule JOUINEAU, Pascal MERCERON, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :** M. Didier LARELLE, donne pouvoir à M. Michel ROUCHER, Mme Françoise GROUSSARD donne pouvoir à M. Michel TRAPIED, Madame Aurélie JAULIN donne pouvoir à Mme Claire BOURGENOT.

**Absente :** Mme Sandrine GEORGES

**Secrétaire de séance :** M. Romain GOUYET

**OBJET**

**2022-87- Autofinancement Maison des Jeunes : vente d'objets sur le marché de Noël**

La Maison des jeunes propose de faire un marché de Noël le mercredi 14 décembre 2022 et de vendre des objets fabriqués les mercredis et sur le temps périscolaire.

Cette action a pour but de créer du lien autour d'un évènement particulièrement festif, et de mettre en valeur les créations des enfants et le travail de l'équipe d'animation. L'évènement a déjà été mis en place et il paraît essentiel de continuer à réunir l'ensemble des familles et leurs enfants.

Un marché de Noël est proposé avec les créations des enfants, des adolescents pour la Maison des Jeunes et l'APIE pour la tombola. Un espace jeu sera animé par la ludothèque du Pertuis.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose la vente des objets aux tarifs suivants :

- pour les ventes de sujets de Noël : 1 €
- pour les objets « Do it yourself » (kits créatifs) : 2 €
- pour les calendriers : 5 €

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider les tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de retenir les tarifs tels qu'ils ont été présentés :

- 1 € pour les ventes de sujets de Noël
- 2 € pour les objets « Do it yourself »
- 5 € pour les calendriers

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Rogatien,

*Par délégation du Maire,*

**Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Michel ROUCHER**